



Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Mardi 02 mai 2023 14h à 16h

Maison du Parc



- Avis sur le PLU de Raimbeaucourt
- 2. Avis sur le projet de requalification du quartier Sabatier à Raismes
- 3. Retour sur les avis
- 4. Modification du planning 2023
- 5. Actualités / questions diverses





- Avis sur le PLU de Raimbeaucourt
- 2. Avis sur le projet de requalification du quartier Sabatier à Raismes
- 3. Retour sur les avis
- 4. Modification du planning 2023
- 5. Actualités / questions diverses



Un arrêt de projet qui :

- Réduit drastiquement la consommation de l'espace par rapport au PLU actuel datant de 2014 :
 - 4 % de zones U et 93 % de zones AU ;
- Intègre les divers enjeux liés à l'eau : contribution à l'atteinte des objectifs du SAGE.

Néanmoins : une marge de progression





Recommandations zones humides:

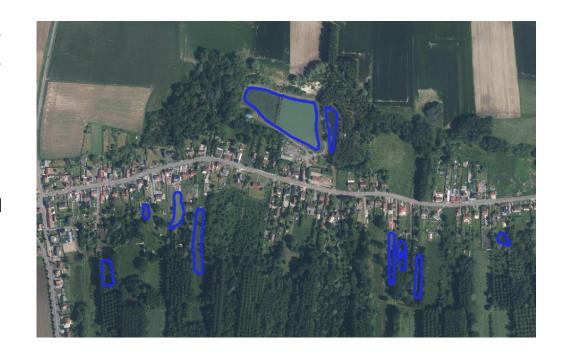
- Actualisation des zones humides du sage dans les différentes pièces du PLU;
- Mise en place d'indices « zh » sur le plan de zonage avec des prescriptions adaptées dans le règlement;
- Demande de caractérisation zones humides pour tout projet au sein de la plaine de la Scarpe et de ses affluents;





Recommandations zones humides:

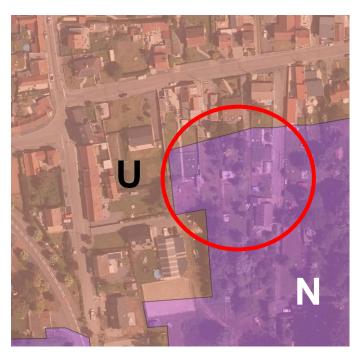
- Retrait des plans d'eau des éléments ponctuels dans le classement au titre du 151-23 du code de l'urbanisme.
- Interdiction des plans d'eau dans la plaine de la Scarpe et de ses affluents;





Recommandations zones humides:

- Classer en U les aménagements urbains (routes, maisons, ...) actuellement situés en zone N.









Recommandations zones humides:

- Amélioration du règlement relatif aux exhaussements et affouillements des sols au sein de la zone N ou Nzh :
 - Retirer l'exception pour les bassins de décantation, les infrastructures routières et les transports collectifs ;
 - Renommer l'exception pour des aménagements hydrauliques en aménagement de lutte contre les inondations ;
 - En lien avec le plan de zonage : identifier au sein de la zone N les secteurs pouvant faire l'objet d'aménagement de l'espace public en leur donnant un indice dédié, par exemple, NI ;
 - Retirer l'exception pour pouvoir réaliser des aménagements d'assainissement ou d'eau potable en zone Np.



Recommandations risques d'inondation :

- Dans les zones d'affaissement minier en ne prenant en compte que les zones potentiellement inondables;
- Dans les zones sensibles aux remontées de nappe dans les différentes pièces du PLU et notamment les indicer en « i » sur le

plan de zonage avec des prescriptions adaptées dans le règlement : interdiction des caves et sous-sols enterrés, des clôtures pleines ;





Recommandations diverses:

- Prise en compte de la masse d'eau AG006 « craie de la vallée de la Scarpe et de la Sensée » dans l'évaluation environnementale stratégique;
- Intégration exhaustive des voies d'eau dans l'évaluation environnementale stratégique et le plan de zonage (au titre du 151-23 du code de l'urbanisme);
- Obligation de remplacer les éléments du paysage classé au titre du 151-23 du CU en cas de démolition.





Proposition d'avis favorable

accompagné de recommandations visant à optimiser la préservation des zones humides ainsi que la prévention et la gestion des risques naturels.





- Avis sur le PLU de Raimbeaucourt
- 2. Avis sur le projet de requalification du quartier Sabatier à Raismes
- 3. Retour sur les avis
- 4. Modification du planning 2023
- 5. Actualités / questions diverses



2. Avis sur le projet de requalification du quartier Sabatier à Raismes

Un projet ambitieux qui permettra de désimperméabiliser et de réduire les volumes de ruissellement : un projet qui contribuera à l'atteinte des objectifs du SAGE.

Des pistes d'amélioration :

- Mettre en place des mesures de contrôles des eaux rejetées (par le porteur de projet);
- Déployer des coefficients de biotope.

Proposition d'avis favorable accompagné de recommandations.



- Avis sur le PLU de Raimbeaucourt
- 2. Avis sur le projet de requalification du quartier Sabatier à Raismes
- 3. Retour sur les avis
- 4. Modification du planning 2023
- 5. Actualités / questions diverses





3. Retour sur les avis

Date réception	Titre	Dépositaire	Avis DDTM
20/02/2023	Plan de gestion des cours d'eau intégrés au bassin versant du SMAPI tranche II: bassin de la traitoire aval	SMAPI	Accord
09/03/2023	Autorisation environnementale valant classement des aménagements hydrauliques du programme d'aménagements de lutte contre les inondations de l'Elnon sur les communes de Lecelles, Mouchin et Rumegies	SMAPI	Accord
22/03/2023	Projet de création de deux forages et d'un piezomètre avec pompages d'essai associés sur le périmètre du champ captant de Marchiennes	NOREADE	Accord
22/03/2023	Aménagement du cœur de bourg - Place jean jaurès et abords de la mairie de Lallaing	LALLAING	Accord
30/03/2023	Aménagement d'un programme immobilier de 3 macrolots et 12 lots libres, rue de Loffre à Montigny en Ostrevent	BC NEOXIMO	Accord
12/04/2023	Création de deux forages d'essai, parcelles ZD53 et ZI62 à Wallers	DUFOUR Christophe	Accord
14/04/2023	Aménagement de 33 logements individuels et 12 intermédiaires sur 1,1085ha sur la commune de Sin le Noble	Maisons et cités	Accord
17/04/2023	Réfection de l'ouvrage 5836 dit"Pont du Quénet" au droite de la RD81 et du ruisseau du Wacheux sur la commune de Wandignies-Hamage	Département du Nord	Accord



Avis sur le projet de modification de droit commun n°3 du PLU d'Orchies

N°	Nature de la modification	Objet de la modification	Proposition d'évolution
1	Modification du règlement écrit	Augmentation de la hauteur maximale des constructions mesurée à l'égout de la toiture par rapport au niveau naturel du sol	Non concerné
2	Intégration dans le règlement l'incorporation obligatoire de places de stationnement	Incorporation obligatoire de places de stationnement dans le bâti à créer pour les constructions neuves à usage d'habitation	 Intégrer le zonage de remontées de nappes Prendre en compte le zonage de la Plaine Humide du SAGE
3	Modification du règlement écrit et graphique par la création d'un sous-secteur spécifique dans la zone UE	Permettre d'affirmer la vocation artisanale et industrielle d'une partie de la ZAC de la Carrière Dorée et de l'Europe. Ceci nécessite la délimitation d'un sous-secteur spécifique dans la zone UE.	Non concerné
4	Modification du règlement écrit	Suppression de l'obligation de non renforcement des réseaux existants en cas de changement de destination.	Non concerné

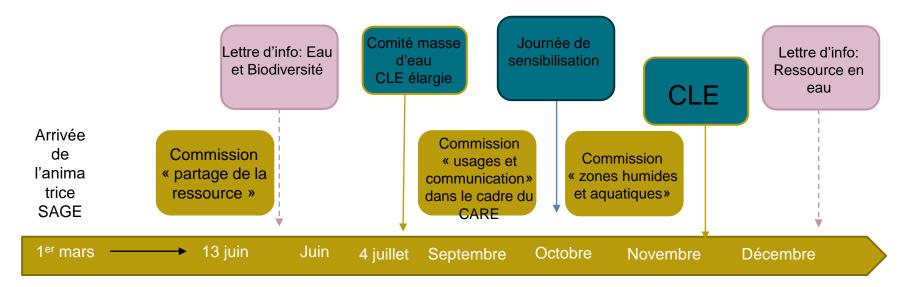


- Avis sur le PLU de Raimbeaucourt
- 2. Avis sur le projet de requalification du quartier Sabatier à Raismes
- 3. Retour sur les avis
- 4. Modification du planning 2023
- 5. Actualités / questions diverses



4. Modification du planning 2023

En parallèle: réalisation du tableau de bord n°6, gestion site internet, avis dossiers



Bibliographie, REX, échange PNRSE/AEAP/SCOT /SAGE Avis DLE/élaboration fiche masse d'eau

SCARPE AVAL

Elaboration
Cahier des charges
pour l'étude volume
prélevable



- Avis sur le PLU de Raimbeaucourt
- 2. Avis sur le projet de requalification du quartier Sabatier à Raismes
- 3. Retour sur les avis
- 4. Modification du planning 2023
- 5. Actualités / questions diverses



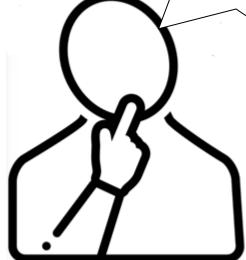
5. Actualités/questions diverses

Vigilance sécheresse depuis le 14 avril



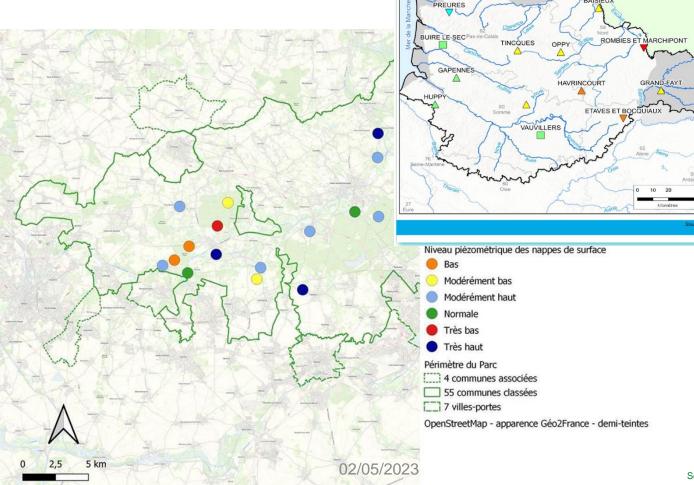


« Pollution de l'eau potable: Les molécules des pesticides notamment le chlorothalonil et S-métolachore sont elles surveillées? comment sont placées nos différentes ressources de notre bassin? Qu'est il envisagé pour ce suivi?» J.C LEGRAND





5. Actualités/questions diverses



NAPPES

AUDREHEN

IRWIGNES

w N





BSH Artois-Picardie Mars 2023

Niveau des nappes

Modérément haut Autour de la moyenne Modérément bas

Très haut

Très bas

Stable Baisse Indéterminée

Méthodologie

Standardisé (IPS

humide (en bleu foncé)

RP-64147-FR).

Haut

Aquiféres non crayeux

Bassin Artois-Picardie

BELGIQUE

Du 1er au 31 mars 2023

Non calculé (données insuffisantes)

Tendance d'évolution récente

Le niveau des nappes est caractérisé l'Indicateur

Le SPLI varie entre +3 (extrêmement haut) et -3 (extrêmement bas) et est réparti en sept classes sur la carte ci-

contre, du plus sec (en rouge) au plus

Il permet de caractériser de façon homogène l'état piézométrique, en cohérence avec le SPI ou le SSWI, pour météorologiques.

brgm

Piézomètrique

ou SPLI, cf.

Merci de votre attention,

Prochain rdv:

13 juin : commissions thématiques
 « partage de la ressource »

Adeline LAFONTAINE
Animatrice du SAGE Scarpe aval
sage@pnr-scarpe-escaut.fr
03 27 19 19 70



